

NOTE DE CADRAGE

DEMANDE DE SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL FFPM 2022



MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs les Président.e.s

Une nouvelle campagne PSF s'ouvre devant nous pour consolider et renforcer toutes les actions que vous avez menées à bien lors du PSF 2021.

Cette année encore, l'Agence Nationale du Sport nous fait confiance en augmentant le montant global de notre enveloppe PSF 2022, qui se porte à 122 600€.

Nous comptons actuellement 60 clubs affiliés à la FFPM et 2528 licenciés, soit une augmentation de 13,51%, et la saison sportive n'est pas achevée.

Notre dynamisme collectif, l'engagement de nos bénévoles et les différentes formes de pratiques que nous proposons sont notre socle et notre force.

Cette nouvelle campagne PSF doit nous permettre d'aller encore plus loin et d'être plus ambitieux.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont une formidable opportunité, sachons l'optimiser et la consolider pour atteindre les objectifs de notre projet de développement fédéral.

Grâce à votre travail de proximité, au soutien des CDPM et des CRPM nous y parviendrons.

J'ai pour cela demandé à la Direction Technique Nationale de pouvoir vous informer et vous accompagner.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente campagne PSF 2022.

Sportivement,

Joël BOUZOU

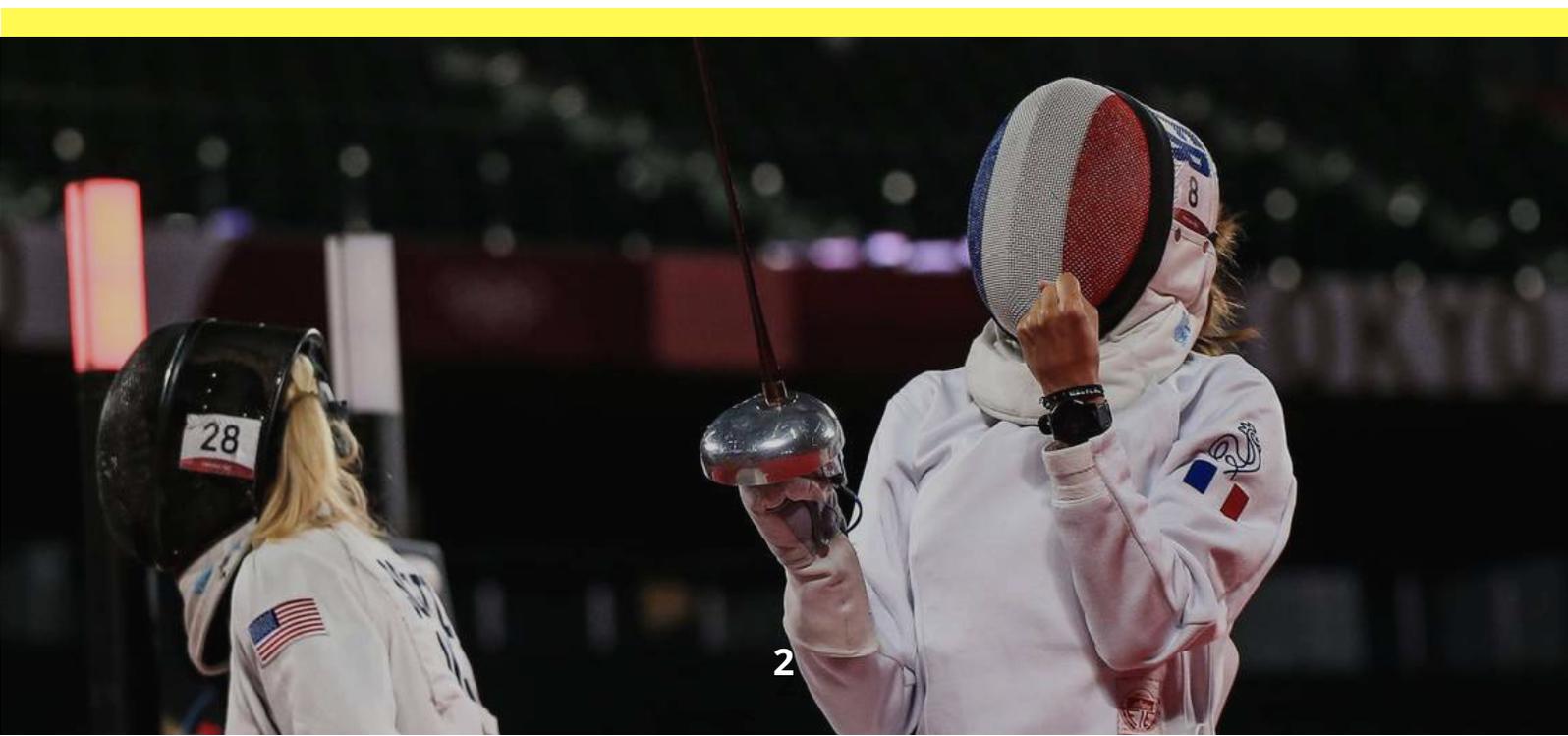
INTRODUCTION

Le « Projet Sportif Fédéral 2022 » validé par le Bureau Directeur Fédéral ainsi que par l'Agence Nationale du Sport traduit les priorités et orientations stratégiques de la FFPM afin d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat de développement.

Le PSF vise :

- à structurer, développer, pérenniser les clubs actuellement affiliés.
- à permettre aux CRPM de créer de nouvelles structures tout en animant leur territoire.
- à optimiser les CDPM dans leur rôle d'appui aux structures de proximité que sont les clubs.

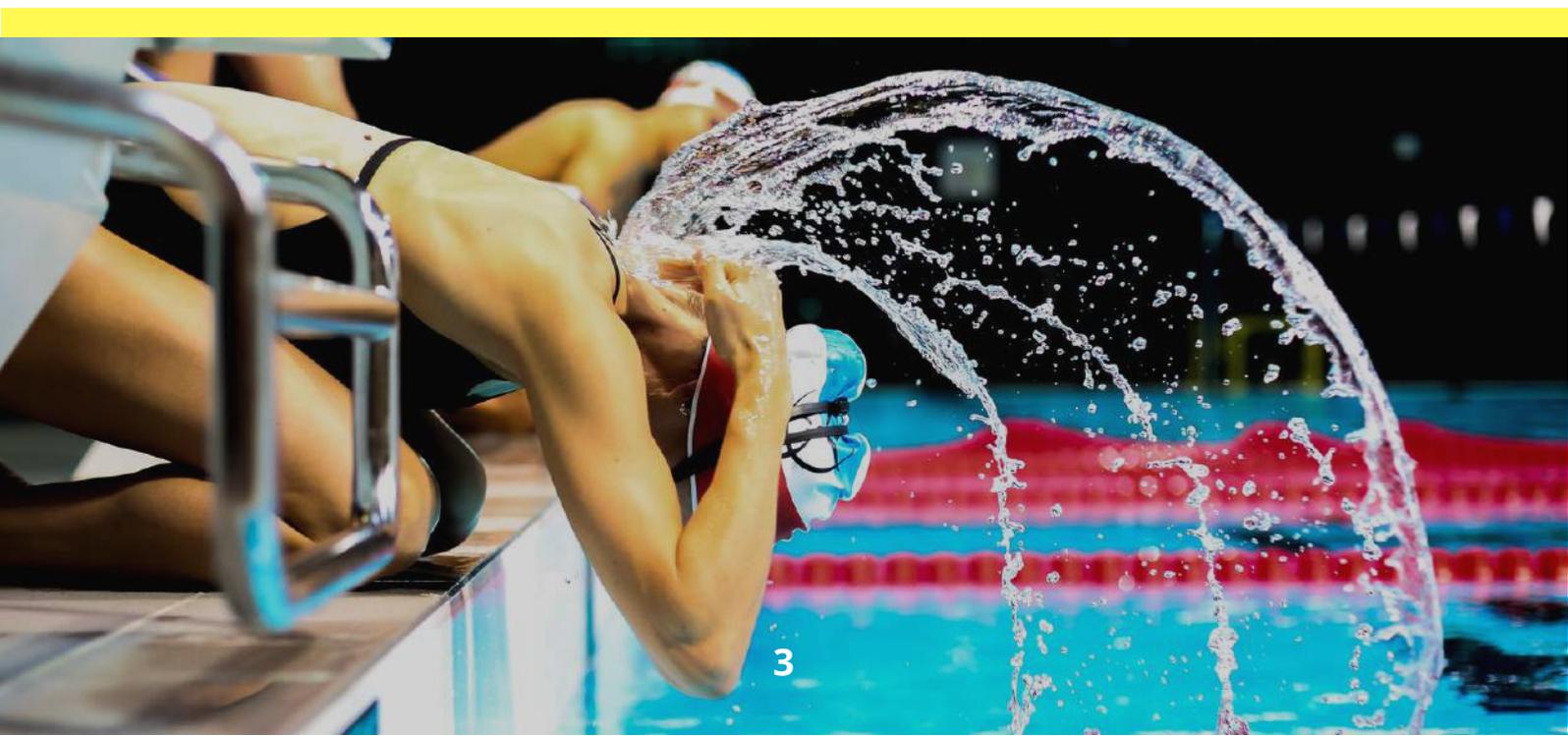
Les Aides à Projets qui seront octroyées aux organes déconcentrés devront permettre la réussite de l'ensemble des objectifs.



DIFFUSION

La note de cadrage sera transmise à l'ensemble des structures affiliées à la FFPM à partir du 11 mai 2022.

Elle sera également mise en ligne sur notre site ainsi que le « Projet Sportif Fédéral » validé par le Bureau Directeur de la FFPM et l'Agence Nationale du Sport.



CHOIX DU SCÉNARIO MIS EN OEUVRE POUR LE PSF/FFPM 2022

La FFPM propose un dispositif de répartition des subventions au regard des priorités et des orientations qu'elle aura elle-même fixées sur la base des directives de l'ANS et des clés de répartition suivantes :

- 50,1% vers les clubs
- 49,9% vers les comités.

La FFPM après avoir analysé la campagne PSF 2021 (nombre de dossiers validés), prenant en compte les directives 2022 de l'ANS quant au traitement des dossiers, l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi des actions a décidé d'opter pour un scénario centralisé au niveau national pour cette campagne PSF 2022, avec une analyse et des propositions réalisées au niveau régionales par les CRPM.

LES PRIORITÉS FÉDÉRALES 2022



AUGMENTER LE NOMBRE DE
LICENCIÉS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LE NOMBRE DE
CLUBS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DU
PENTATHLON MODERNE ET DE SES
DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUE

LES ORIENTATIONS FÉDÉRALES 2022

S'ORGANISER ET S'ÉTENDRE SUR
LE TERRITOIRE DE FAÇON
COHÉRENTE ET MAÎTRISÉE

RENDRE LE LASER RUN
ACCESSIBLE POUR
TOUTES ET TOUS

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DES
JEUNES FILLES ET DES FEMMES

PROMOUVOIR LA PRATIQUE AU
SEIN DES QPV ET ZRR

PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE
PENTATHLON, LE PARA-PENTATHLON,
LE SPORT-SANTÉ, ET LE SPORT SUR
ORDONNANCE



LES PRIORITÉS POUR LES COMITÉS RÉGIONAUX

- ➔ Mettre en œuvre la politique fédérale de développement de la Fédération.
- ➔ Optimiser le développement du Laser Run.
- ➔ Développer la pratique des jeunes filles et des femmes.
- ➔ Aider à la création de CDPM.
- ➔ Aider à la création de nouveaux clubs.
- ➔ Mettre en œuvre les formations pour les éducateurs, les juges, les arbitres.
- ➔ Développer au niveau régional les partenariats nationaux.
- ➔ Participer à la détection et l'accession au haut niveau.
- ➔ Soutenir la structuration et le développement des CDPM implantés sur leur territoire.



LES PRIORITÉS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- Mettre en oeuvre la politique de développement de la Fédération.
- Appuyer les actions d'envergure des CRPM.
- Aider à la création de clubs sur leur territoire.
- Développer au niveau départemental les partenariats nationaux.
- Accompagner le développement des clubs situés sur leur territoire.
- Développer leur réseau institutionnel départemental.



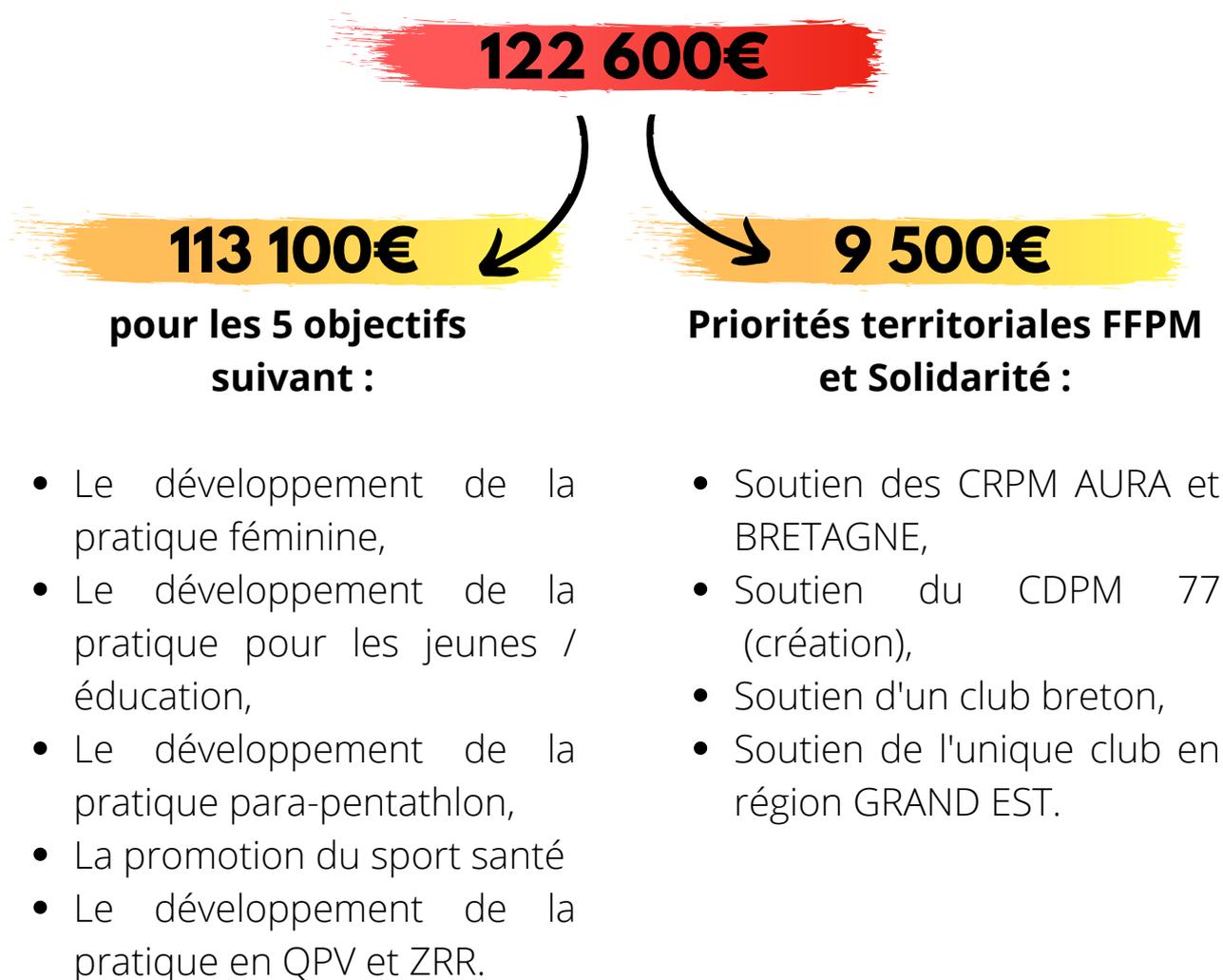
LES PRIORITÉS POUR LES CLUBS

- Structurer la pratique au sein de leur club, permettant l'accès à tous les publics.
- Développer la pratique des jeunes, notamment la pratique des jeunes filles.
- Promouvoir la pratique des masters.
- Développer le Laser Run sous toutes ses formes.
- Faire connaître les différentes formes de pratique du Pentathlon Moderne.
- Proposer des actions en QPV et ZRR.
- Participer aux actions départementales et régionales.



MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

Au titre du PSF de l'année budgétaire 2022, l'ANS a doté la FFPM d'une enveloppe globale de **117 600 €** et d'un reliquat de **5,000€** lié au Pass'Sport, répartis entre les structures de la FFPM (clubs, CDPM, CRPM) pour un montant total de **122,600€***, de la façon suivante :



L'ANS précise aux fédérations de faire attention aux points suivants :

- La part réservée aux clubs doit tendre vers 50%,
- Les crédits attribués aux actions en faveur du public féminin devront être soutenus,
- Un point de vigilance sur la pratique des jeunes,
- Un point de vigilance pour la pratique des personnes en situation de handicap.

CLÉS DE REPARTITION DE LA PART TERRITORIALE PSF 2022

EVOLUTION CNDS - PSF de 2019 à 2022 :

- CNDS 2019 : 65 200€
- PSF 2020 : 80 000€
- PSF 2021 : 108 150€
- PSF 2022 : 122 600€

L'enveloppe PSF FFPM 2022 est répartie comme suit :

- 9 500€ "Priorités territoriales et solidaires"
- 54 660€ CRPM et CDPM
- 58 240€ clubs

Classification des CRPM existants saison 2020/2021 :

Au regard du nombre de clubs, du nombre de licenciés, du nombre d'actions réalisées dans chaque CRPM; deux niveaux ont été distingué :

- Niveau 1 :
 - OCCITANIE : Subvention allouée : 14 980€
 - ILE DE FRANCE : Subvention allouée : 12 010€
- Niveau 2 :
 - PACA : Subvention allouée : 7 022€
 - HAUTS DE FRANCE : Subvention allouée : 5 000€
 - NOUVELLE AQUITAINE : Subvention allouée : 4 005€

Les CRPM faisant partie des priorités territoriales et solidaires 2022

- AURA : Subvention allouée : 3 000€
- BRETAGNE : Subvention allouée : 2 000€

Les CRPM de Niveau 1 pourront déposer dans leur dossier de 4 à 8 actions.

Les CRPM de Niveau 2 pourront déposer dans leur dossier un maximum de 4 actions.

Le CRPM AURA pourra déposer dans son dossier un maximum de 3 actions.

Le CRPM BRETAGNE pourront déposer dans son dossier un maximum de 2 actions.

Classification des CDPM existants saison 2020/2021 :

- Niveau 1 : CD13, CD66, CD02, CD60
 - Subvention allouée : 2 787€
- Niveau 2 : **Priorités territoriales, création CD77**
 - Subvention allouée : 1 500€

Les CDPM de Niveau 1 pourront déposer dans leur dossier un maximum de 3 actions.

Le CDPM 77 pourra déposer dans son dossier un maximum de 2 actions.

Priorités territoriales et solidaires : 9 500€

- Soutien club Grand-Est : 1 500€
- Création CRPM AURA : 3 000€
- Création et relance CRPM Bretagne : 2 000€
- Soutien d'un club breton : 1 500€
- Création CDPM 77 : 1 500€

Afin de faire évoluer son dispositif de clés de répartition, la FFPM prend en compte différents indicateurs :

- Taux de féminisation par région saison 2020/2021 et 2021/2022 au 26 avril 2022 :

Un tableau de synthèse est joint en Annexe.

Ces différents taux sont pris en compte dans la répartition globale de l'ANS.

Ces taux permettront aux commissions régionales d'évaluer les actions précédentes et leurs impacts.

- % des catégories U11, U13 & Masters dans chaque région :

Un tableau de synthèse est joint en Annexe.

Ces 3 catégories correspondent aux priorités fédérales.

- Nombre de licenciés par club saison 2020/2021 faisant apparaître la classification suivante :

- C1 : + de 300 licenciés, 1 club
- C2 : de 101 à 300 licenciés, 2 clubs
- C3 : de 40 à 100 licenciés, 9 clubs
- C4 : de 20 à 39 licenciés, 18 clubs
- C5 : moins de 20 licenciés, 26 clubs

Un tableau de classification des clubs est joint en Annexe par région. Il permettra aux commissions régionales de se positionner au regard des enveloppes fléchées.

- Nombre de clubs potentiels subventionnés en fonction des classifications :

- C1 : 1 club sera subventionné à hauteur de 4 814€
- C2 : 2 clubs seront subventionnés à hauteur de 3 563€
- C3 : 9 clubs seront subventionnés à hauteur de 1 650€
- C4 : 13 clubs seront subventionnés à hauteur de 1 550€
- C5 : 7 clubs seront subventionnés à hauteur de 1 500€ et 1 000€ en ZRR

- Les clubs classés :

- C1 pourra dans son dossier proposer **un maximum de 4 actions**
- C2 pourront dans leur dossier proposer **un maximum de 3 actions**
- C3 pourront dans leur dossier proposer **un maximum de 2 actions**
- C4 pourront dans leur dossier proposer **un maximum de 2 actions**
- C5 pourront dans leur dossier proposer **une seule action**

Pour rappel, les 2 objectifs majeurs de la FFPM sont l'augmentation du nombre de licenciés et de structures sur le territoire, grâce au développement de l'ensemble des pratiques pour le plus grand nombre.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



ÊTRE AFFILIÉ À LA FFPM POUR LA SAISON 2021/2022

AVOIR DÉPOSÉ LE COMPTE RENDU FINANCIER SUBVENTIONNÉ LORS DU PSF 2021 SUR LE COMPTE ASSO

UN SEUL DOSSIER PAR STRUCTURE COMPORTANT UN NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS

SEUIL DE DEMANDE DE SUBVENTION : 1 500€ / 1 000€ EN ZRR & DANS LES VILLES AYANT SIGNÉ UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

APPORT À MINIMA : 30% DU PROJET

LE TITRE DE LA FICHE ACTION DOIT CORRESPONDRE À UNE DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CATALOGUE **SOUS RISQUE DE NE PAS ÊTRE ÉLIGIBLE**

TOUTES LES STRUCTURES DEVRONT VALIDER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAINS (À COCHER DANS LE COMPTE ASSO)

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Evaluation administrative

- La vérification administrative des dossiers sera réalisée par la commission nationale.
- Elle permettra de donner le feu vert pour la suite de l'instruction du dossier.
- Un tableau de bord sera réalisé.
- L'ensemble des pièces à joindre doivent être présentes.

Evaluation technique

- Respect des actions et sous-actions proposées par la FFPM. (cf. Critères d'éligibilité page 11)
- Cohérence des budgets proposés pour chacune des actions.
- Cohérence technique des actions proposées.
- Action concourant au développement du nombre de clubs.
- Action concourant au développement des différentes formes de pratiques.
- Action visant un public féminin.
- Action visant les masters.
- Action poursuivant un but de santé par le sport.
- Action promouvant l'éducation et la citoyenneté.



ÉVALUATION DES PROJETS

Évaluation des projets et actions financées

Evaluation intermédiaire

- Un point sera réalisé à mi-parcours sur la mise en oeuvre des actions subventionnées.
- Mise en place d'un tableau de bord et de suivi.
- Le référent de la structure devra alimenter le tableau de bord auprès de la Commission Nationale.

Analyse des documents prouvant la mise en oeuvre des actions

- Chaque structure devra faire parvenir les documents prouvant la mise en oeuvre des actions subventionnées (affiches, photos, factures, articles de presse...).
- La commission nationale répertoriera l'ensemble des données.
- L'ANS pourra demander les justificatifs lors d'un contrôle.



ÉVALUATION DES PROJETS

Évaluation des projets et actions financées

Analyse des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Chaque structure devra, lorsque les actions subventionnées seront réalisées, renseigner les indicateurs et les faire parvenir à la Commission Nationale.
- Les bilans des actions devront parvenir dernier délai six mois suivant la réalisation des actions. Pour cela, la Commission Nationale tiendra un tableau de bord avec les différents échéanciers.
- La Commission Nationale les classera dans un tableau qui pourra être envoyé, si besoin, à l'ANS.

Synthèse des actions envoyées à l'ANS

- La Commission Nationale réalisera une synthèse globale des actions finalisées par l'ensemble des structures ayant été subventionnées.
- La Commission Nationale devra valider la réalisation ou la non-réalisation des actions.
- Cette synthèse sera envoyée à l'ANS pour validation.
- L'ANS pourra procéder à une demande de reversement des sommes attribuées pour les structures n'ayant pas réalisé les actions subventionnées.



COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Commission régionale

Afin d'optimiser son dispositif, la FFPM demandera à ses organes déconcentrés, les CRPM, de créer des commissions régionales comportant à minima quatre personnes et dont le président sera le président du CRPM.

Ces commissions régionales se verront attribuer un profil consultant sur la plateforme OSIRIS leur permettant une lecture des dossiers déposés dans leur région.

Leur mission consiste à donner un avis éclairé sur les dossiers déposés dans leur région respective.

Commission nationale

Afin de gérer au mieux l'ensemble de ce nouveau dispositif la Commission Nationale sera constituée comme suit :

- Du Président de la FFPM ou son représentant
- D'un.e représentant.e. des comités régionaux de Pentathlon moderne
- D'un.e représentant.e. des comités départementaux de Pentathlon moderne
- D'un.e représentant.e. des clubs affiliés à la FFPM
- Du Délégué éthique de la FFPM
- D'un représentant de la Direction Technique Nationale



COMPTE-RENDU DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES EN 2021

L'ASSOCIATION A RÉALISÉ L'ACTION EN 2021

Remplir le CRF lors de votre demande de subvention PSF 2022

LES STRUCTURES DÉPOSANTS UN DOSSIER DE SUBVENTION POUR LE PSF 2022 DEVRONT OBLIGATOIREMENT COCHER ET ACCEPTER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN, FAUTE DE QUOI LEUR DEMANDE SERA REJETÉE. (CF. DOCUMENT EN ANNEXE)

DANS LE CAS OÙ L'ASSOCIATION NE SOUHAITE PAS FAIRE DE DEMANDE SUBVENTION PSF 2022, ELLE DEVRA DÉPOSER LE CRF DES ACTIONS 2021 DANS LE COMPTE ASSO, AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022.

VOUS TROUVEREZ EN TÉLÉCHARGEMENT UN DOCUMENT EXPLICATIF COMPLET SUR LE COMPTE RENDU FINANCIER RÉALISÉ PAR L'ANS.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les demandes de subventions seront effectuées sur le Compte Asso,
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Seules les demandes effectuées par ce moyen seront prises en compte.

Les organes déconcentrées de la fédération et les clubs auront jusqu'au
21 juin 2022 pour déposer leur dossier.

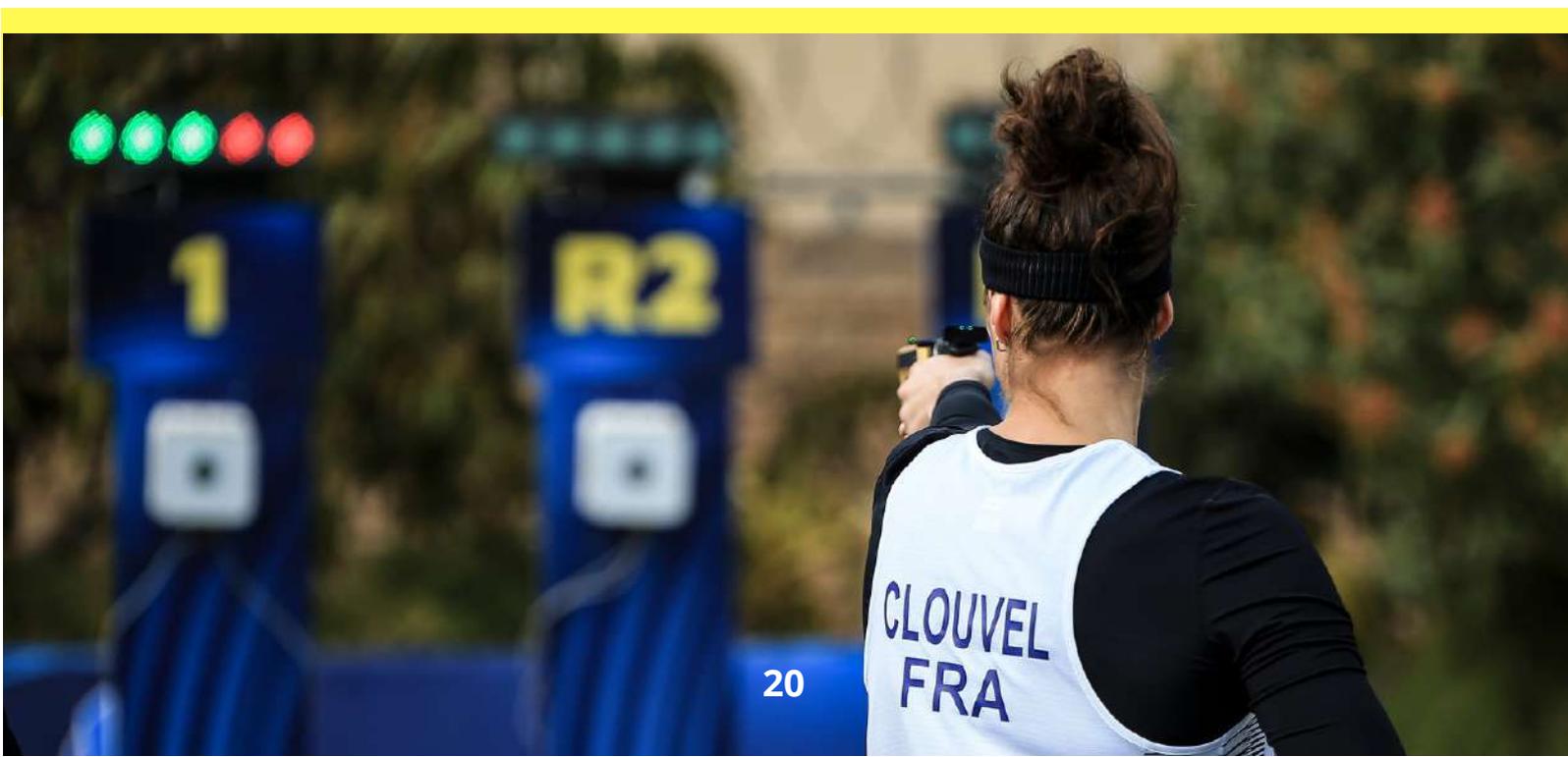
Au delà de cette date, les demandes de subventions ne pourront être traitées. **Un dossier unique** par structure devra être déposé. Il pourra comporter plusieurs actions.

Pièces à joindre au dossier :

- Attestation d'affiliation à la FFPM
- Liste des dirigeants
- Coordonnées bancaires (RIB...)
- Rapport d'activités de l'année 2021
- Comptes annuels approuvés en 2021
- Statuts
- Budgets prévisionnels
- Rapport du commissaire au compte (si existant)

CODES SUBVENTIONS PSF 2022

Libellé subvention	Code subventions
FFPentathlon moderne – France – Projet Sportif Fédéral	1424
FFPentathlon moderne – Auvergne-Rhône-Alpes – Projet Sportif Fédéral	1425
FFPentathlon moderne – Bourgogne-Franche-Comté – Projet Sportif Fédéral	1426
FFPentathlon moderne – Bretagne – Projet Sportif Fédéral	1427
FFPentathlon moderne – Centre-Val de Loire – Projet Sportif Fédéral	1428
FFPentathlon moderne – Grand Est – Projet Sportif Fédéral	1429
FFPentathlon moderne – Hauts-de-France – Projet Sportif Fédéral	1430
FFPentathlon moderne – Ile-de-France – Projet Sportif Fédéral	1431
FFPentathlon moderne – Normandie – Projet Sportif Fédéral	1432
FFPentathlon moderne – Nouvelle Aquitaine – Projet Sportif Fédéral	1433
FFPentathlon moderne – Occitanie – Projet Sportif Fédéral	1434
FFPentathlon moderne – Pays de la Loire – Projet Sportif Fédéral	1435
FFPentathlon moderne – Provence-Alpes-Côte d’Azur – Projet Sportif Fédéral	1436
FFPentathlon moderne – Guadeloupe – Projet Sportif Fédéral	1437
FFPentathlon moderne – Martinique – Projet Sportif Fédéral	1438
FFPentathlon moderne – Guyane – Projet Sportif Fédéral	1439
FFPentathlon moderne – La Réunion – Projet Sportif Fédéral	1440
FFPentathlon moderne – Mayotte – Projet Sportif Fédéral	1441



CALENDRIER

11 mai 2022

Lancement de la campagne PSF/FFPM 2022

du 11 mai au 21 juin 2022, à minuit

Durée de la campagne

du 21 au 26 juin 2022

Tenue des commissions régionales

du 27 au 29 juin 2022

Tenue de la commission nationale

30 juin 2022

Envoi des résultats à l'ANS

CONTACTS ET LIENS UTILES

Pour des questions générales sur le PSF :

communication.ffpm@gmail.com

ericmichel@ffpentathlon.fr

Consulter les guides "Le Compte Asso"

Informations sur le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/Subventions-associations-263>

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 1 : S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée

Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs
	Pour une France qui bouge						
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée	Structuration fédérale	Création d'un CDPM	1 par région	X		
			Formation Juge/Arbitre	5 personnes	X		
		Formations des éducateurs / entraîneurs	Mise en œuvre du BF1 et/ou BF2	2 par région	X		
			Organisation d'un City Tour UIPM Laser Run	1 par région			X
		Mise en œuvre des différentes formes de pratiques du Pentathlon Moderne et de ses partenariats	Organisation de compétitions fédérales	8 par région	X	X	X
		Animation en partenariat avec le CNOSF et ses organes déconcentrés	Semaine Olympique et/ou Journée Olympique	1 par région / département / club	X	X	X
Sentez-vous Sport	1 action par club				X		

Axe 2 : Rendre accessible la pratique du Laser Run pour toutes et tous

Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs
	Rendre accessible le Laser Run à toutes et tous						
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		Animation en établissement scolaire	Animation en écoles élémentaires	100 par club			X
			Animation en collège et/ou lycée	200 élèves par clubs			X
			Animation en université	4 universités par région	X	X	X
		Animation, Découverte et développement du Laser Run pour les Masters	Mise en œuvre de Laser Run de masse pour les Masters	3 par régions	X	X	X
			Mise en œuvre de stages pour les Masters	1 par région	X		
		Le Laser Run outil de développement de la pratique féminine	Organisation d'un LR Mère/Fille	1 par région	X		
			Organiser l'"Octobre Rose" du Laser Run	50% des clubs par région			X
			Journée de La Femme	1 action par club	X	X	X

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 3 : Promouvoir la santé par le pentathlon sous toutes ses formes de pratiques

Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous-actions FFPM/PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs
	Pour une France en pleine forme						
PROMOTION DU SPORT SANTÉ	Développer le Para-Pentathlon	Formation et matériel spécifique Para-Pentathlon	Formation des éducateurs sur le handisport/sport partagé	4 personnes par région	X		
			Achat de matériel spécifique/accompagnement au Para Pentathlon		X	X	X
			Achat de la mallette « Sport Scolaire Handicap »	1 par région	X	X	
		Animation Para-Pentathlon	Accueil de personnes en situation d'handicap au sein du club	25% des clubs			X
			Actions découverte du Laser Run pour les personnes en situation de handicap	50 personnes par région			X
			Animation Para Laser Run dans les établissements spécialisés	2 par région		X	X
	Développer le Sport Santé	Sport Santé senior et en entreprise	Mise en œuvre de l'activité Laser Run en entreprise	3 par région			X
			Organisation de challenge inter entreprise, LR/Triathlon	1 par région	X	X	X
			Maintien du lien social par la pratique du LR	25 personnes par club			X
			Maintien de l'autonomie par la pratique du triathlon	10 personnes par club			X
		Sport Santé social	Inclusion sociale par la mise en œuvre d'activité LR	30 personnes par club			X
			Activité Laser Run pour des femmes en grande précarité sociale	15 personnes par club			X
	Développer le sport sur ordonnance	Formation spécifique	Éducateur sportif sur prescription médicale	1 par club	X	X	X
			Maladie Cardio vasculaire et activités physiques	1 par club	X	X	X
			La pratique physique des diabétiques : intérêts et précautions	1 par club	X	X	X
Animation et reconnaissance du sport ordonnance			Labellisation Sport Santé	50% des clubs par région			X
		Accueil public spécifique	15 personnes par club			X	
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	Développer la dimension citoyenne par la pratique du pentathlon	Projet sportif au sein des collectivités territoriales	Projet au sein des politiques de la ville : QPV	20 personnes par club			X
			Projet au sein des collectivités : ZRR	20 personnes par club			X
			Projet Etinc'ELLES	10 personnes par club	X	X	X
		Prévention contre le dopage	Action de prévention au sein des clubs d'accès au haut niveau	100% des athlètes	X	X	X

Axe 4 : Accession au sport de haut niveau

Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs
ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU	Émergence de jeunes Talents « Héritage 2024 »	ETR - Actions sportives	Mise en œuvre de journées de Détection des jeunes.	2 par région	X		
		ETR - Encadrement	Regroupements d'entraîneurs / Optimisation des compétences	2 par région	X		
		ETR - Optimisation de l'entraînement	Organisation de stages spécifiques et/ou rencontres Inter-CRPM	1 par région	X		

ANNEXES

Les documents suivants sont à consulter sur le site fédéral

<https://www.ffpentathlon.fr>

- Plan Sportif Fédéral 2022
- Guide évaluation des actions financées par le PSF 2021
- Contrat d'engagement citoyen

Les 4 guides pour le Compte Asso:

- Compléter la partie administrative
- Compte rendu financier
- Créer son compte
- Faire une demande PSF 2022

Territoires QPV et ZRR:

- Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): arrêté du 14/09/15 (avec la liste en métropole et outre-mer)
- Les Cités éducatives
- Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Territoires en contrats de ruralité
- Système d'information géographique de la politique de la ville
- Observatoire des territoires

Les structures qui ont obtenu une subvention PSF en 2021, devront remplir le compte-rendu financier (directement en ligne dans le compte Asso).

Tableaux de synthèse :

- Clés de répartition
- Classification des clubs
- Taux de féminisation
- Catégories U11/U13/ MASTERS

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

CLÉS DE REPARTITION PSF FFPM 2022

ANS / FFPM 2022	CRPM	CDPM	CLASSIFICATION CLUBS FFPM					PROFITÉS TERRITORIALES & SOLIDARITÉS			MONTANT GLOBAL	NOMBRE DE CLUBS POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉS
			C1	C2	C3	C4	C5	CRPM	CDPM	CLUBS		
OCCITANIE	14 980	2 787	4 814		4 950	4 650	2 500				34 681,00 €	9
ILE-DE-FRANCE	12 010			7 126	3 300	6 200	1 500		1 500		31 636,00 €	9
PACA	7 022	2 787			3 300	3 100					16 209,00 €	4
HAUTS DE FRANCE	5 000	5 574			3 300		1 500				15 374,00 €	3
NOUVELLE-AQUITAINE	4 500					3 100	3 000				10 600,00 €	4
AURA						3 100	3 000	3 000			9 100,00 €	4
BRETAGNE								2 000		1 500	3 500,00 €	1
GRAND-EST										1 500	1 500,00 €	1
TOTAL	43 512	11 148	4 814	7 126	14 850	20 150	11 500	5 000	1 500	3 000	122 600,00 €	35

C1 --> 1 club à subventionner

C2 --> 2 clubs à subventionner

C3 --> 9 clubs à subventionner

C4 --> 13 clubs à subventionner

C5 --> 7 clubs à subventionner

Campagne PSF FPPM 2022 : Classification des clubs C1/C2/C3/C4/C5 SAISON 2020/2021

Régions	C1 : + de 300 licenciés. // C2 : de 101 à 300 licenciés C3 : de 40 à 100 licenciés // C4 : de 20 à 39 licenciés C5 : moins de 20 licenciés CLUBS	Nombre de licenciés	Catégories
IDF	Racing Multi Athlon	194	C2
	VGA Saint-Maur Pentathlon	118	C2
	Laser Run Pays de Fontainebleau Pentathlon Moderne	49	C3
	Antony Sports Escrime	52	C3
	Association provinoise de tir à la cible section pentathlon moderne	24	C4
	Athlétique Club du Pays de Meaux Pentathlon Moderne	29	C4
	Brie Laser Run	27	C4
	Club Athlétique de Mantes-La-Ville Section Pentathlon	24	C4
	Neuilly-Plaisance Pentathlon moderne	22	C4
	US Métro section Pentathlon moderne	23	C4
	Association Sportive des Collèges Athlétiques d'Ermont	15	C5
	CSA CNSD Pentathlon moderne	10	C5
	Mix Handi Cap sur la Vie	4	C5
	Fondation Peace & Sport	3	C5
Rambouillet Sport Pentathlon Moderne	15	C5	
Tir National de Versailles	17	C5	
OCCITANIE	PM Perpignan La Catalane	506	C1
	Salanque Pentathlon moderne	76	C3
	Pentathlon moderne Font-Romeu	41	C3
	Laser Run Pentathlon Moderne Stéphanois	47	C3
	Association de Pentathlon moderne Pau-Treva Toulouges	37	C4
	Saint-Cyprien Pentathlon moderne	34	C4
	TUC Escrime-Section Pentathlon Moderne	38	C4
	École Catalane de Combat Médiéval PM	22	C4
	Les P tits Loups De Pamiers Pentathlon Moderne	25	C4
	Cercle d Escrime et de Pentathlon moderne Gascon	12	C5
	Cercle des nageurs de la Narbonnaise section Pentathlon	4	C5
	Auch Union Club Handisport	5	C5
	Illiberis Pentathlon Moderne	11	C5
	Lézignan COPM	4	C5
	Pentasud Argelès Master	13	C5
Pentathlon Club Gardois	14	C5	
Pentathlon moderne Vallespirien	8	C5	
PACA	Aix UC Pentathlon	76	C3
	Pentathlon Pennois	61	C3
	Alpha Provence Pentathlon Moderne	32	C4
	ASPTT Manosque Laser run Pentathlon moderne	34	C4
	Saint-Maximin	3	C5
NA	Le Barp Val de l Eyre Pentathlon moderne	29	C4
	Bordeaux Étudiants Club Pentathlon Moderne	23	C4
	Aviron Bayonnais Pentathlon moderne	4	C5
	Gujan Mestras-Bassin d Arcachon Pentathlon Moderne	13	C5
	Mérignac Pentathlon Moderne	3	C5
	Pentathlon Bearnais	14	C5
Pentathlon Club de Saintonge	8	C5	
BRETAGNE	Cercle Jules Ferry Saint-Malo	16	C5
AURA	Bièvre Pentathlon Laser Run 38	20	C4
	Les Mousquetaires de Corbas	22	C4
	Pentathlon Moderne Alp Auvergne	8	C5
	Saint-Étienne Pentathlon moderne 42	5	C5
HdF	Pentathlon moderne Saint Quentinnois	71	C3
	Noyon Pentathlon moderne	52	C3
	Académie Beauvaisienne d Escrime PM	12	C5
	Nogent sur Oise Pentathlon moderne	3	C5
Grand Est	Club d Escrime de Saverne La Licorne Section Pentathlon	28	C4
	Ribototem Riboville	12	C5
TOTAL		2072	

	Féminisation par catégorie											
	Master 30+	Master 40+	Master 50+	Master 60+	Sénior	U11	U13	U15	U17	U19	U22	Total femmes
2020-2021 %	1,79%	4,39%	3,04%	1,21%	2,12%	7,29%	7,24%	4,97%	4,58%	1,93%	1,50%	40,06%
2020-2021 Valeur absolue	37	91	63	25	44	151	150	103	95	40	31	830
2021-2022 %	1,90%	4,16%	2,78%	1,35%	2,34%	6,42%	6,38%	5%	3,69%	1,59%	1,19%	36,80%
2021-2022 Valeur absolue	48	105	70	34	59	162	161	126	93	40	30	928

*Précision : Saison 2021/2022 à la date du 26 avril 2022
 Saison 2020/2021 : 2072 licenciés
 Saison 2021/2022 (au 26 avril 2022) : 2528 licenciés

**ANALYSE FEMINISATION PAR REGIONS
 ENTRE LA SAISON 20/21 ET LA SAISON 21/22 A LA DATE DU 26/04/22**

Régions	Féminisation par région					
	2020/2021 %	2020/2021	2021/2022*	2021/2022*	Variation	Variation %
Ile-de-France	38,04%	237	34,35%	271	34	- 3,96%
Occitanie	42,03%	377	37,61%	347	-30	- 4,42%
PACA	31,55%	65	33,43%	111	46	+ 1,88%
Nouvelle - Aquitaine	52,13%	49	41,03%	48	-1	- 11,10%
AURA	32,73%	18	22,45%	22	4	- 10,28%
Haut de France	47,83%	66	45,51%	76	10	- 2,32%
Bretagne	18,75%	3	37,62%	38	35	+ 18,87%
Grand Est	37,50%	15	51,85%	14	-1	- 14,35%

*Précision : Saison 2021/2022 à la date du 26 avril 2022
 Saison 2020/2021 : 2072 licenciés
 Saison 2021/2022 (au 26 avril 2022) : 2528 licenciés

ANALYSE ET VARIATIONS ENTRE LA SAISON 20/21 ET LA SAISON 21/22 A LA DATE DU 26/04/22

Régions	Nombre de clubs par région			U11						U13						Master +40					
	2020 / 2021	2021 / 2022*	Variation %	2020 / 2021 %	2020 / 2021	2021 / 2022*	2021 / 2022*	Variation	Variation %	2020 / 2021 %	2020 / 2021	2021 / 2022*	2021 / 2022*	Variation	Variation %	2020 / 2021 %	2020 / 2021	2021 / 2022*	2021 / 2022*	Variation	Variation %
Ile-de-France	15	17	+13,30%	18,46%	115	14,58%	115	0	-3,88%	17,82%	111	14,70%	116	5	-3,12%	8,51%	53	9,63%	76	23	+1,12%
Occitanie	17	16	-5,88%	25,42%	228	28,60%	254	26	+3,18%	22,74%	204	20,83%	185	-19	-1,91%	8,47%	76	8,00%	71	-5	-0,47%
PACA	5	7	+40%	17,48%	36	14,76%	49	13	-2,72%	10,68%	22	14,46%	48	26	+3,78%	12,62%	26	14,76%	49	23	+2,14%
Nouvelle - Aquitaine	7	7	/	4,26%	4	5,98%	7	3	+1,72%	3,19%	3	9,40%	11	8	+6,21%	18,09%	17	16,24%	19	2	-1,85%
AURA	4	5	+25%	18,18%	10	8,16%	8	-2	-10,02%	9,09%	5	12,24%	12	7	-3,15%	14,55%	8	15,31%	15	7	0,76%
Haut de France	4	4	/	8,70%	12	26,95%	45	33	+18,25%	12,32%	17	18%	30	13	+5,64%	7,97%	11	5,39%	9	-2	-2,58%
Bretagne	1	2	+100%	0,00%	0	0,00%	0	0	0	6,25%	1	31,68%	32	31	+25,43%	6,25%	1	3,96%	4	3	-2,29%
Grand Est	2	1	-50%	22,50%	9	29,63%	8	-1	+7,13%	17,50%	7	11,11%	3	-4	-6,39%	17,50%	7	3,70%	1	-6	-13,8%

*Précision : Saison 2021/2022 à la date du 26 avril 2022
 Saison 2020/2021 : 2072 licenciés
 Saison 2021/2022 (au 26 avril 2022) : 2528 licenciés

Pentathlon World Cup Cairo, EGYPT

